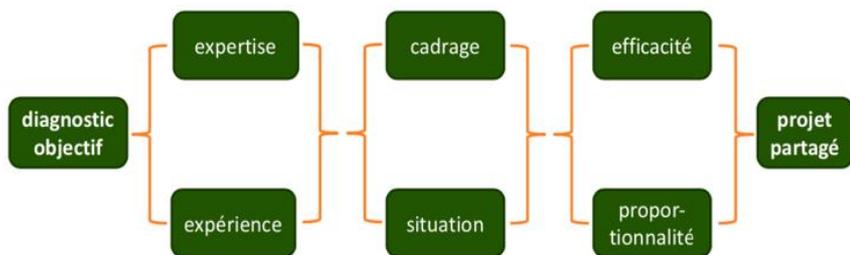
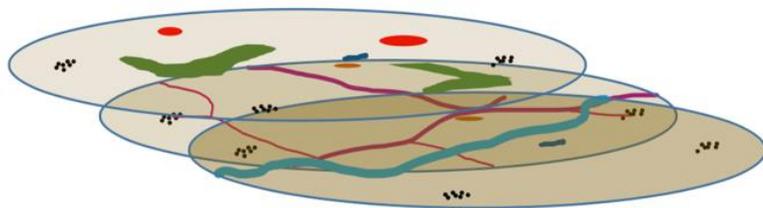


**REUNIONS PUBLIQUES**  
Présentation du projet  
d'aménagement et de  
développement durables  
(PADD)

Mercus, Tarascon, Niaux, Surba  
10 et 11 décembre 2024

**PLUiH**  
Plan Local  
d'Urbanisme  
Intercommunal  
et d'Habitat



## Organiser et partager l'information

Rigueur, capacité critique et d'analyse, légitimité, pédagogie

## Construire ensemble

Partage, confrontation, appropriation, consensus

## Coupler l'objectif et le sensible

Deux dimensions équivalentes du projet alliant l'expertise et l'expérience

## Rechercher l'opérationnalité

Agir efficacement sur tous les fronts et avec des moyens proportionnés

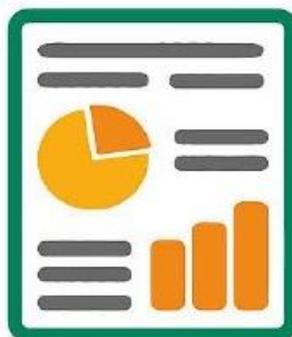
***« Il faudrait réinscrire [le territoire] dans une histoire en évitant de donner l'impression que la production de cette histoire n'est régie que par des logiques techniques [...]. Il s'agit de montrer que derrière les projets urbains il y a un projet de société. »***

**Jacques Donzelot, sociologue de l'urbain**

# Qu'est-ce que contient le PLUiH ?

## **Rapport de présentation :**

On apprécie la situation



## **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :**

On fixe les objectifs



## **Règlement écrit et graphique (=zonage) :**

On traduit les objectifs en droit du sol



## **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :**

On dessine l'aménagement futur des secteurs à enjeux (espace public, lotissement, carrefour, etc.)

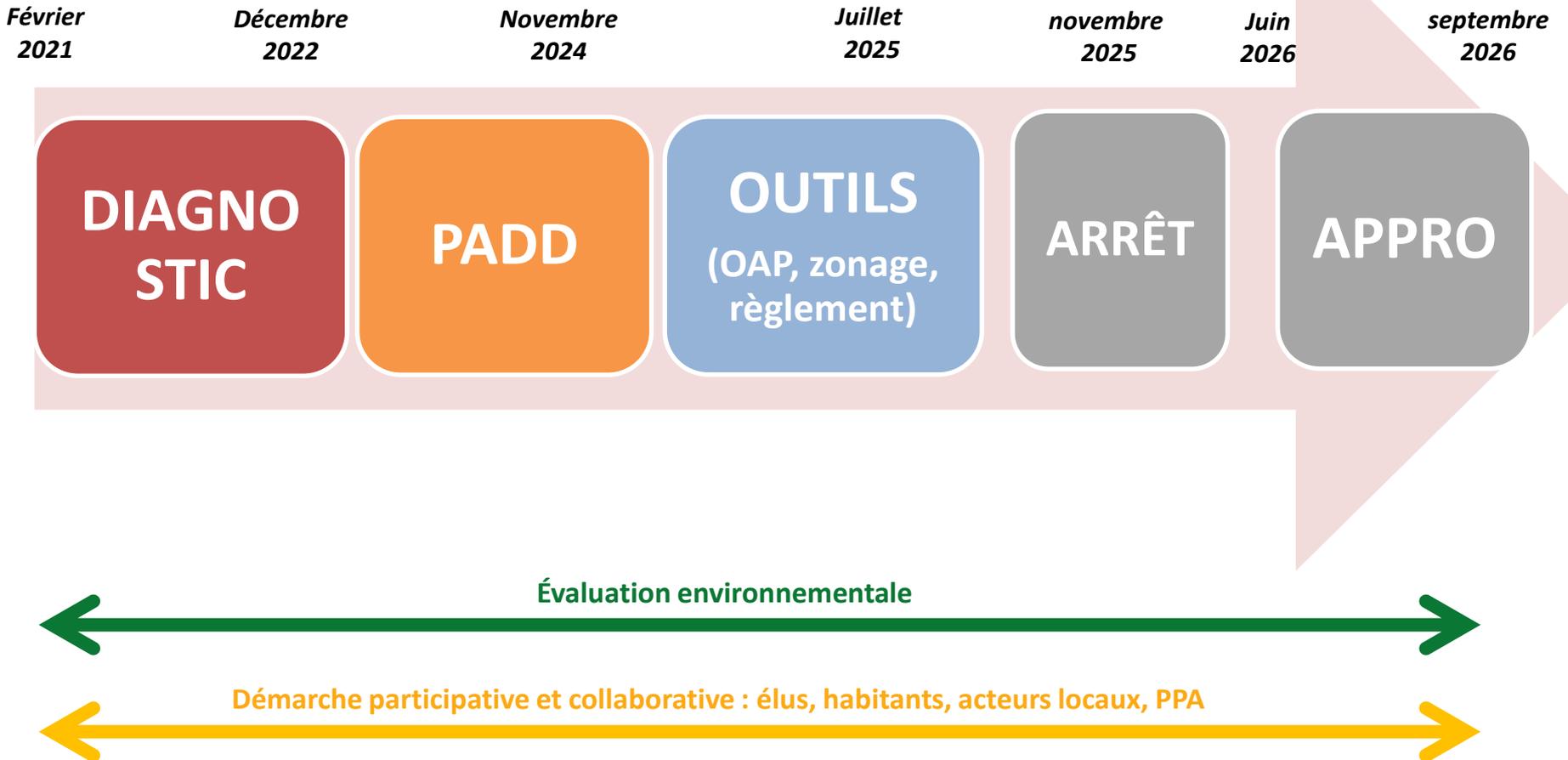


## **Annexes :**

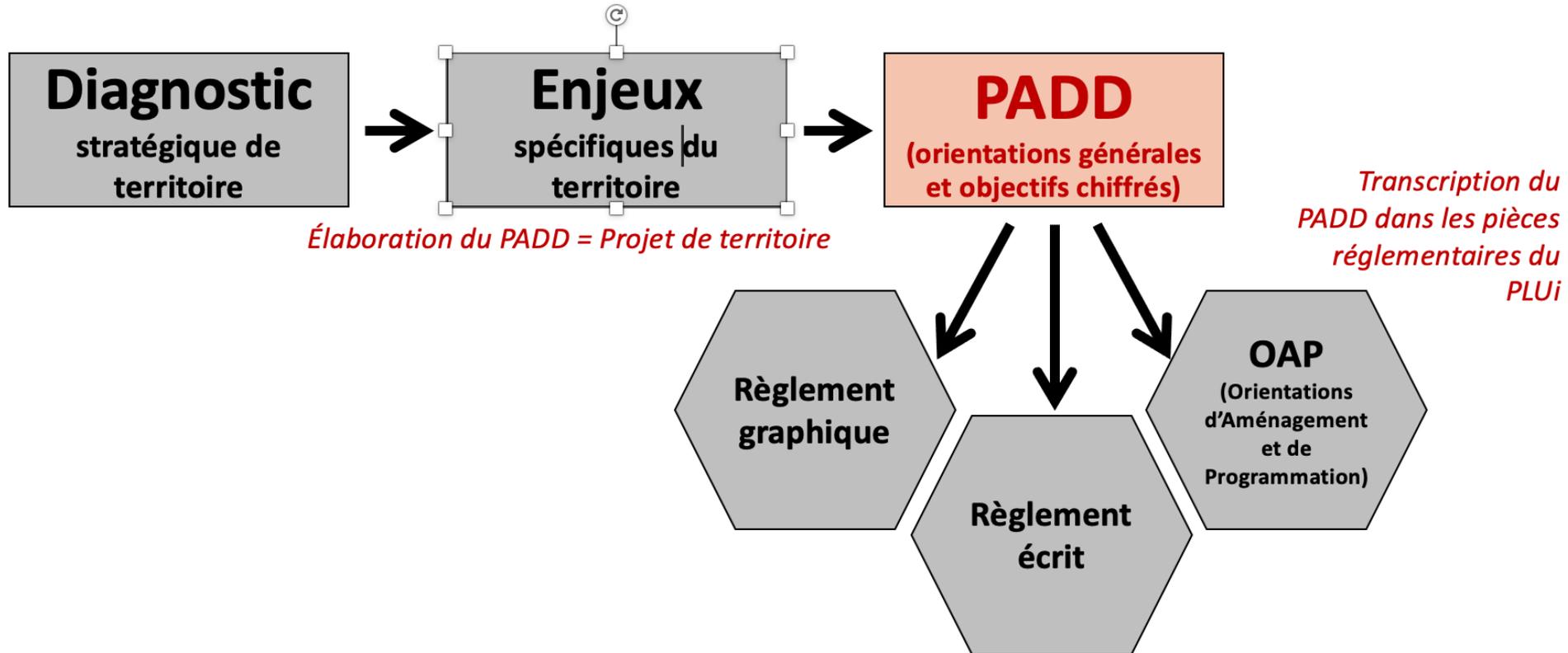
On consulte les servitudes (assainissement, sites de fouilles archéologiques, cartes des réseaux, etc.)



# Comment se déroule le PLUiH ?



# A quelle étape sommes-nous du PLUiH ?



## Le PADD doit contenir\* :

Des **orientations générales** portant sur

- l'aménagement, l'équipement, l'urbanisme,
- le paysage, les espaces naturels, agricoles et forestiers, le bon état des continuités écologiques,
- l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques,
- l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,

**\*article 151-5 du code de l'urbanisme**

## Le PADD doit contenir\* :

des **objectifs chiffrés** de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

**ATTENTION** ! il ne peut prévoir d'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié que la capacité est déjà mobilisée dans les hameaux et villages

**\*article 151-5 du code de l'urbanisme**

# Les logiques préalables pour construire le PADD

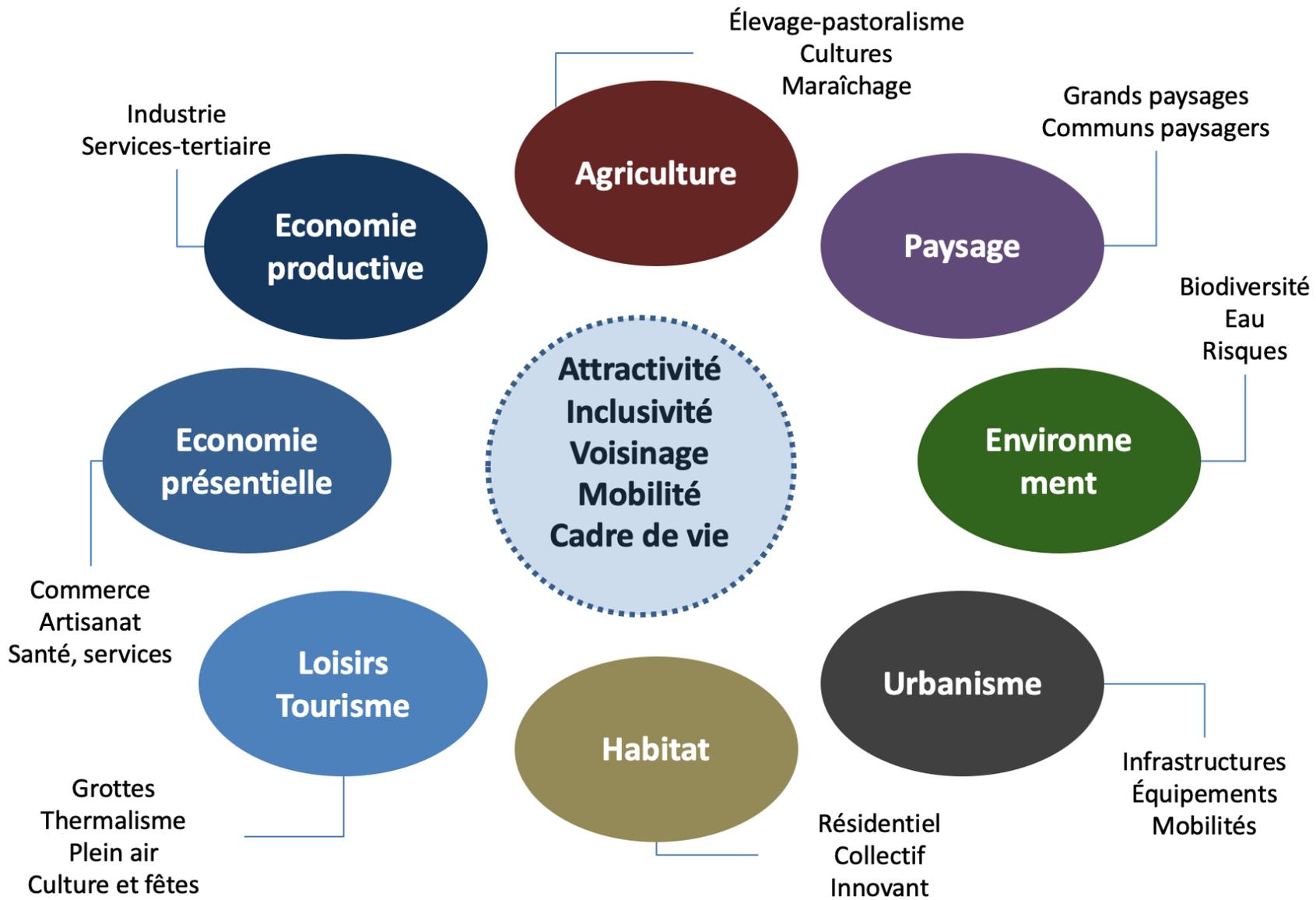
Deux moteurs d'attractivité :

**l'économie et le cadre de vie**

Deux enjeux transversaux : **la qualité du cadre de vie**  
**et la conciliation des usages**

Une entrée transversale « juge de paix » : **l'intégration**  
**paysagère**

# La matrice territoriale illustrant la stratégie



# Débat sur les orientations générales

## Axe « HABITER » : habiter et préserver les espaces

- Valoriser le commun paysager et partager les grands paysages
- Assurer la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels
- Garantir la diversité multifonctionnelle, identité forte de la ruralité du Pays de Tarascon

## Axe « CONCILIER » : concilier les usages et voisinages

- Déployer et organiser un projet de territoire valorisant le cadre de vie
- Améliorer le bien-vivre et conserver la solidarité et la qualité de voisinage

## Axe « DEVELOPPER » : valoriser et faire évoluer le territoire

1. Développer toutes les économies du territoire
2. Organiser les mobilités et les services en adéquation avec les besoins
3. Préserver et valoriser les ressources et le patrimoine

# Certains enjeux du PADD en illustration

## Coupsures paysagères (ou d'urbanisation) :

- Ouverture vers les grands paysages
- Continuités agricoles et écologiques
- Approche sur les silhouettes urbaines des villages et hameaux

*Pour continuer à lire l'identité du territoire, le respect des coupures paysagères est primordial. Les bandes de contact entre espaces différents sont les plus sensibles à l'urbanisation*

## Imbrications paysagères :

- Jardins urbains et espaces publics
- Parcelles agricoles cultivées, pâturées ou en prairies
- Ouvertures visuelles vers les grands paysages (du proche au lointain)
- Ensembles bâtis constitutifs du patrimoine bâti pastoral dans les villages, sur les coteaux et les estives

*Ces petits espaces agricoles, jardinés, boisés, de bords de cours d'eau ou dans les villages et hameaux valorisent le cadre de vie et le bien-être des habitants*

## Lisières paysagères :

- Transitions entre espaces agricoles et urbanisés
- Zones tampons et lisières végétales riveraines des cours d'eau à reconstruire et préserver
- Réseaux de haies et de boisements formant continuité écologique
- Maillage des chemins ruraux reliant les hameaux et les parcelles

*Ces interfaces réunissent, tout en les distinguant, les espaces habités des villes, villages et hameaux. Ce sont des communs paysagers à respecter car ils établissent des relations intimes et qualitatives entre les populations et leurs lieux de vie*

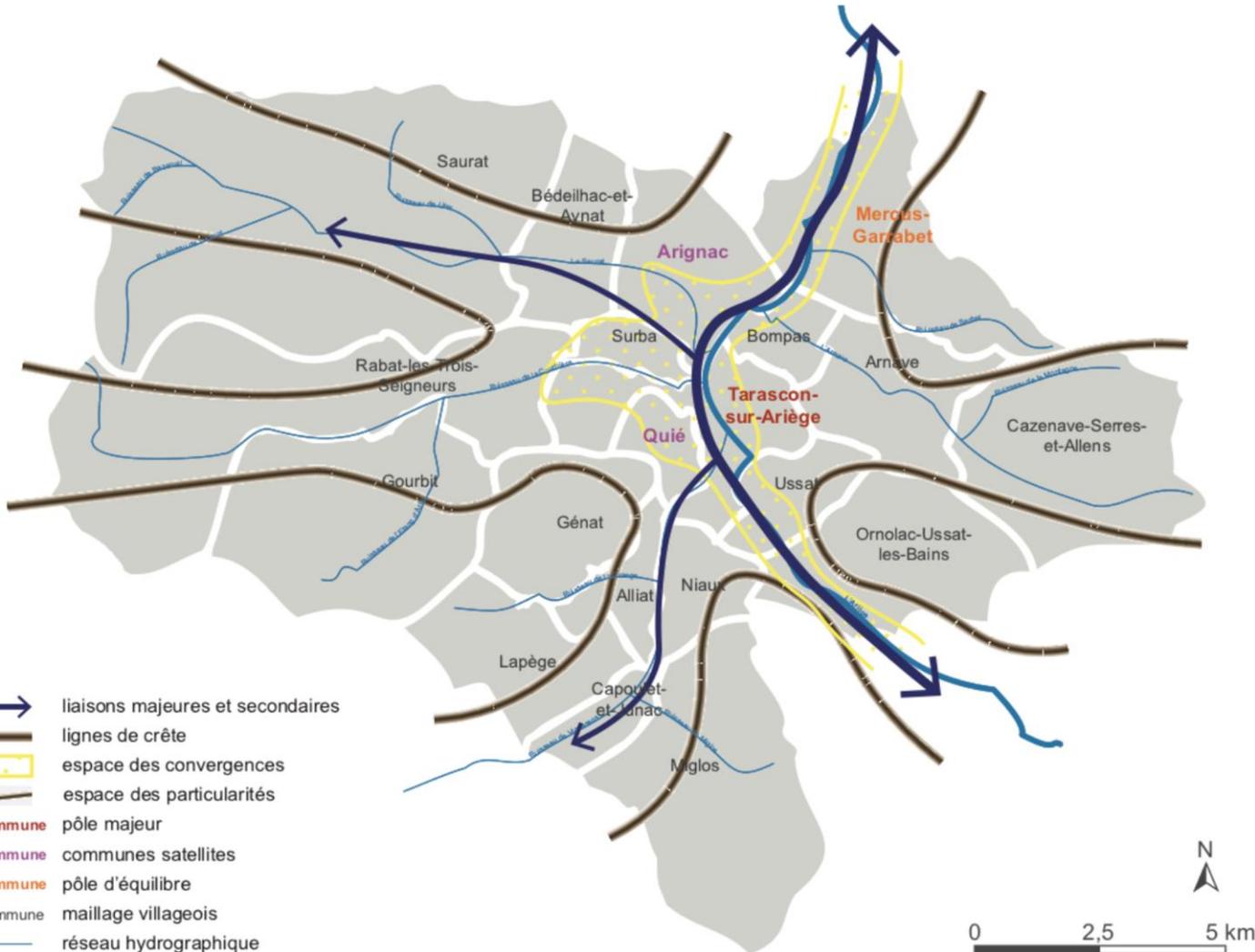
## Motifs paysagers :

- Boisements, ripisylves et arbres en lien avec l'agriculture (fruitiers, frênes, saules, noisetiers...)
- Jeu des parcelles et de leurs haies, murets les encadrant ou les soutenant
- Vergers et jardins potagers au sein ou en bordure des villages et hameaux
- Petit patrimoine des lavoirs, puits, fontaines, bordes, orris...
- Formes et silhouettes urbaines et industrielles ponctuant les paysages de vallées

*Ces motifs sont ceux qui composent l'identité rurale perçue implicitement. La valeur culturelle et historique est forte, et témoigne de l'équilibre des différents fonctionnements de la société*

# Certains enjeux du PADD en illustration

## L'armature territoriale du projet de PLUiH du Pays de Tarascon



## L'armature territoriale au service du projet.

Dans le respect du SCoT et des enjeux et particularités du territoire, l'armature territoriale génère une organisation sur laquelle se pose la stratégie du PLUiH.

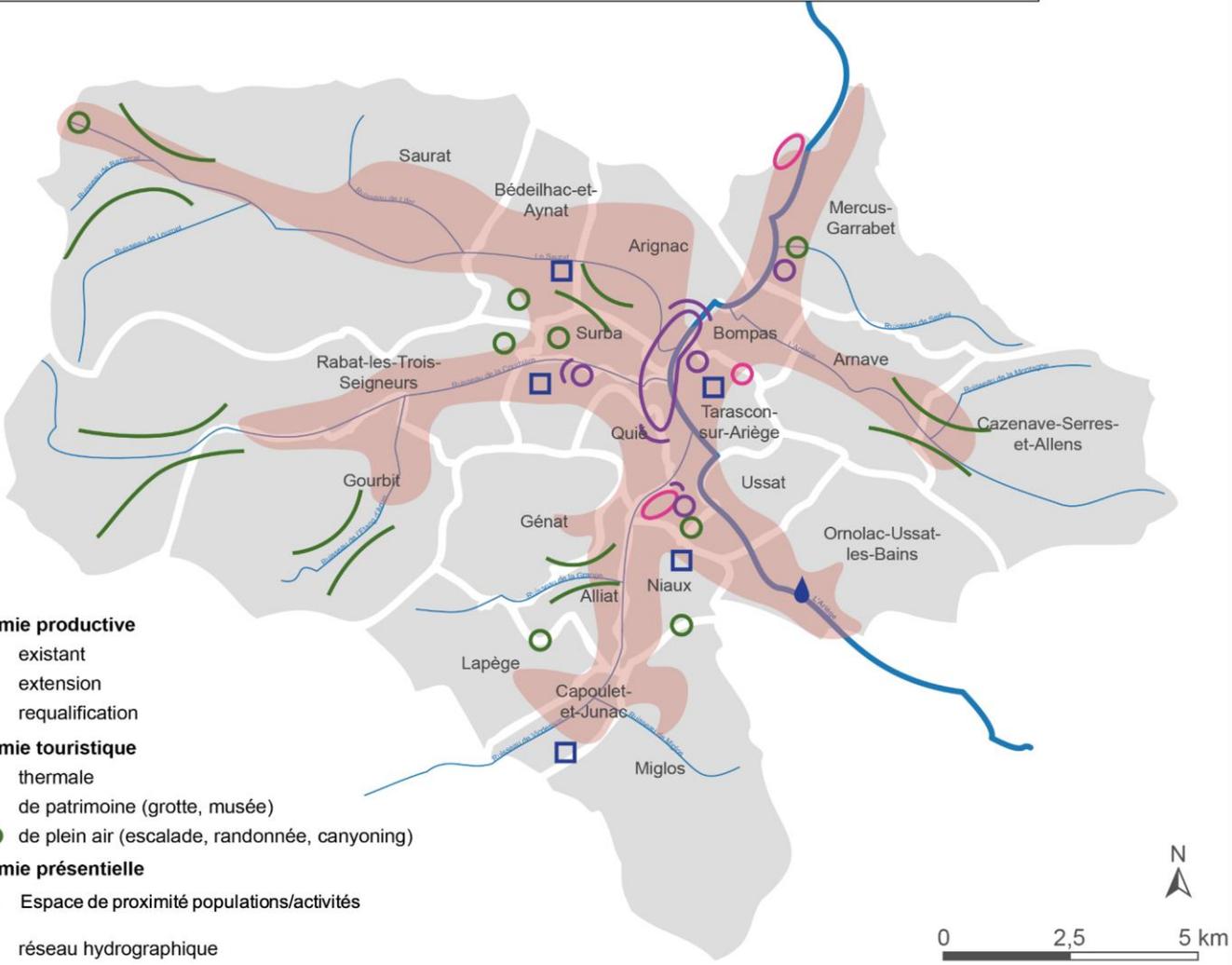
Cette organisation reste simple afin de conserver la capacité de s'adapter aux évolutions et défis des prochaines années (capacité d'évolution sans passer par une révision générale).

L'espace des convergences représente l'axe dynamique du territoire. L'espace urbain dense voisine avec les quartiers périphériques, les infrastructures, les zones d'activités, les services. Le projet doit privilégier le transit, les échanges avec les territoires voisins, les voisinages de fonctions et d'usages.

L'espace des particularités représente le piémont, divers dans sa géographie, sa position, son éloignement plus ou moins important des axes. Le projet doit adapter les solutions au cas par cas, tout en permettant un développement adapté.

# Certains enjeux du PADD en illustration

**Les quatre dimensions économiques du projet du PLUiH du Pays de Tarascon**



**Le renouveau et le changement économique pour créer des emplois.**

Le PLUiH accompagne et spatialise les enjeux économiques, notamment en organisant le projet territorial à partir d'objectifs simples et opérationnels.

L'économie agricole doit avoir les moyens de ses fonctionnements et de sa mutation profonde tout en restant garante de l'ouverture et de la qualité des paysages.

L'économie productive peut se déployer sur les sites existants, actifs ou en friche, avec des extensions mesurées et phasées.

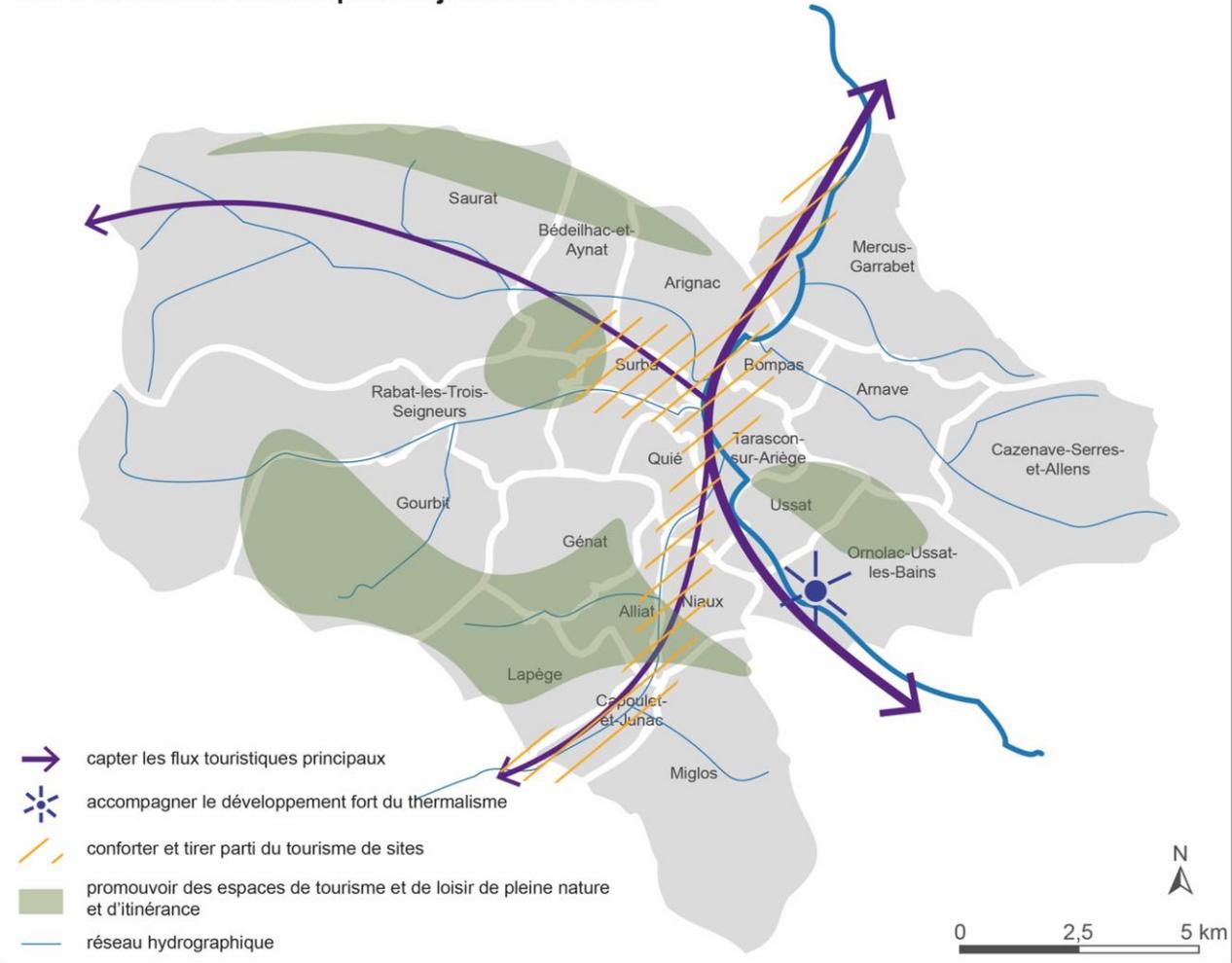
L'économie présenteielle a vocation à diffuser du commerce, des services, voire de l'artisanat de proximité en tout point du territoire habité, en respectant les autres enjeux (voisinage, environnement, paysage).

L'économie touristique sera confortée dans ses capacités de développement et à générer des emplois directs ou indirects sur le territoire.

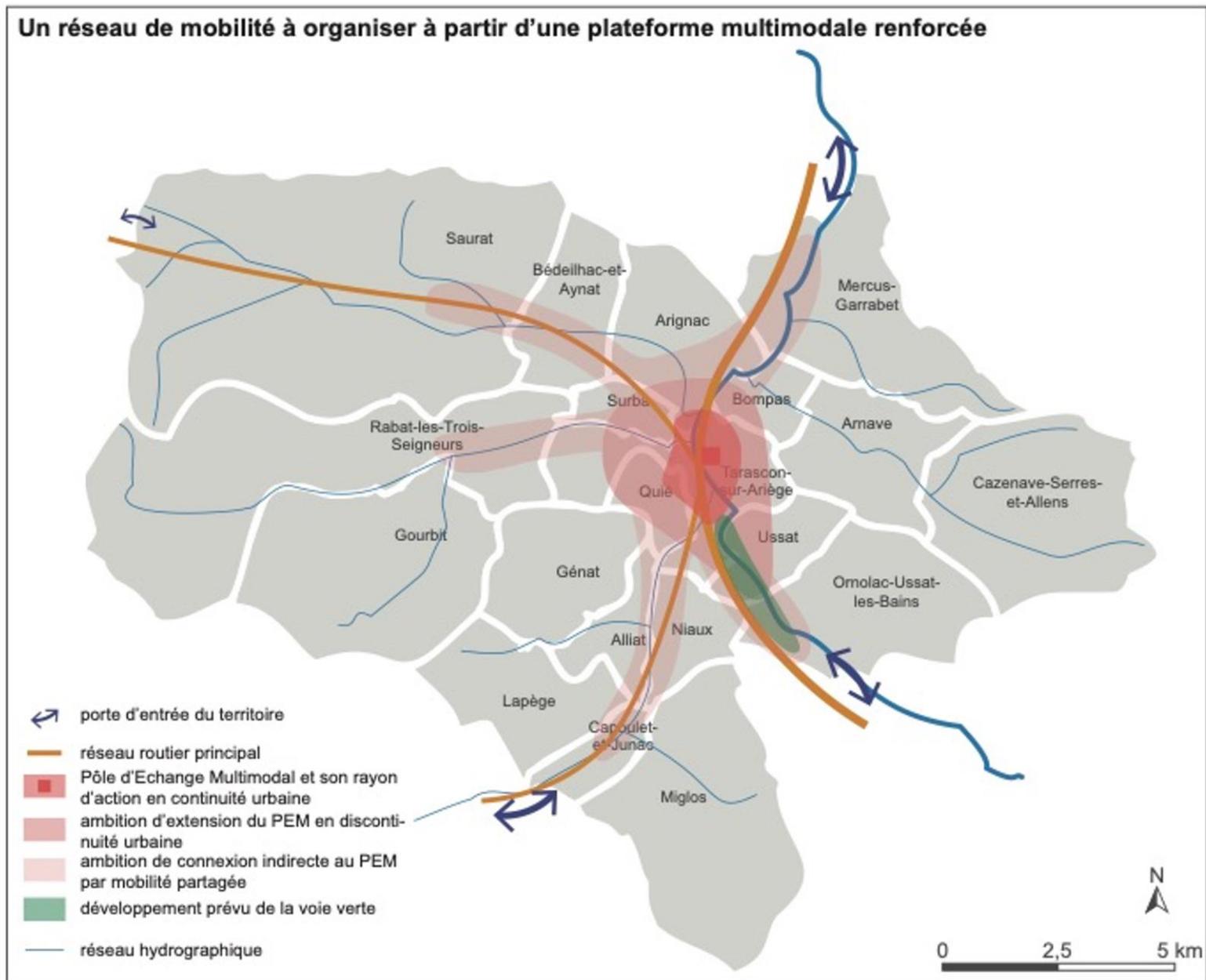
# Certains enjeux du PADD en illustration



## Les orientations touristiques majeures du PLUi-H



# Certains enjeux du PADD en illustration



# Les objectifs chiffrés pour la période 2026-2035

**+ 300 nouveaux habitants**

**+ 154 logements pour l'accueil démographique**

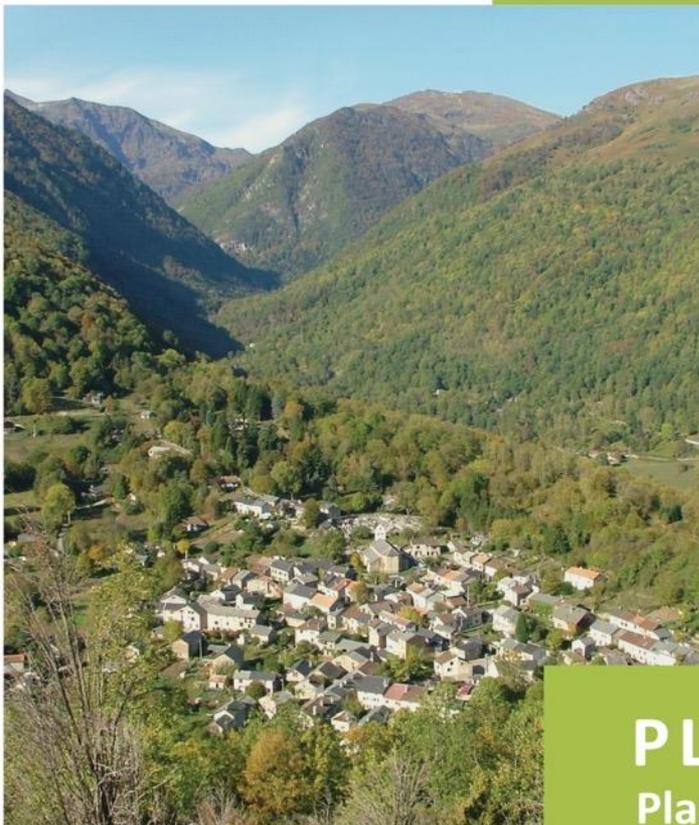
**+ 129 logements pour le desserrement des ménages**

**+ 200 hébergements pour les résidences secondaires et touristiques**

**Environ 380 habitats à construire**

**Environ 100 habitats à remobiliser sur le bâti existant**

**Une consommation foncière plafonnée à 20 ha**



Merci

**PLUiH**  
Plan Local  
d'Urbanisme  
Intercommunal  
et d'Habitat